



## 17ème législature

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>Question N° : 119</b>   | De <b>M. Aurélien Dutremble</b> ( Rassemblement National - Saône-et-Loire )                    | <b>Question écrite</b>  |
| <b>Ministère interrogé</b> > Partenariat territoires et décentralisation |  | <b>Ministère attributaire</b> > Partenariat territoires et décentralisation               |
| <b>Rubrique</b> >aménagement du territoire                               | <b>Tête d'analyse</b> >Non à la fermeture des agences postales communales et des points relais | <b>Analyse</b> > Non à la fermeture des agences postales communales et des points relais. |
| Question publiée au JO le : <b>08/10/2024</b>                            |  |   |

### Texte de la question

M. Aurélien Dutremble alerte Mme la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation sur la coupe budgétaire envisagée sur le contrat de présence postale. En effet, à l'occasion du congrès de l'Association des maires ruraux de France à Saint-Julien (Côte-d'Or) le 27 septembre 2024, les représentants du groupe La Poste ont révélé que le budget 2025 du contrat de présence postale pourrait être amputé de 50 millions d'euros. Déjà extrêmement déficitaire avec des crédits de 174 millions d'euros par an, ce fond qui assure la présence postale dans toute la France en finançant les 7 000 agences postales communales et 3 000 La Poste relais (présence postale installée chez un commerçant ou chez un artisan) est un sujet de vives inquiétudes. Aujourd'hui, les points de contact de La Poste sont accessibles sur 97 % du territoire, à moins de 20 minutes et moins de 5 km de son domicile. Demain, avec la coupe budgétaire prévue et qui représente une baisse de quasiment 50 % de la participation de l'État, un tel maillage ne sera plus possible comme s'alarme dès à présent l'Observatoire national de la présence postale (ONPP). C'est un très mauvais signal adressé aux communes rurales et une fois encore un coup très grave porté à un service de proximité indispensable en zones rurales. Après le discours de politique générale du Premier ministre prononcé le 1er octobre 2024, M. le député alerte Mme la ministre. À la veille de l'examen du projet de loi de finances 2025, il lui demande de quelle manière elle entend appeler l'attention de Bercy sur le sujet afin d'empêcher la poursuite accélérée de la dégradation des services publics dans la ruralité ; sans résultat probant de son action dans les arbitrages budgétaires à venir, le geste symbolique de la création d'un grand ministère des territoires censé être « le partenaire des territoires » n'aura servi à rien.